

Ce document doit être transmis, dûment complété, via volleycorponamur@gmail.com

INFORMATIONS AUX VICTIMES D'UN ACCIDENT (LFBSEL) concernant les remboursements

Le contrat d'assurance ETHIAS souscrit par la LFBSEL prévoit le remboursement du coût des soins par référence au tarif de l'I.N.A.M.I. **pour la part excédant les prestations de la mutualité.**

Nous vous prions néanmoins de noter que cette garantie est accordée pendant 3 ans s'il y a lieu.

Il appartient donc au blessé de payer personnellement les factures et les notes d'honoraires qui lui sont adressées.

Afin de permettre à ETHIAS de calculer le montant de son intervention contractuelle, il convient de lui adresser les notes justificatives. **Veuillez prendre connaissance de la procédure ci-dessous.**

PROCEDURE DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ACCIDENT (LFBSEL)

Si vous avez été victime d'un accident sportif dans le cadre d'activités sous l'égide de la LFBSEL, voici la procédure qu'ETHIAS demande à respecter pour toute demande de remboursement.

A envoyer par courrier à ETHIAS, Gestion des sinistres, Rue des Croisiers 24, 4000 Liège ou par mail à gestionsinistres@ethias.be

Afin de permettre une gestion rapide et efficace, il convient, le cas échéant, de leur adresser :

- en cas d'hospitalisation: l'original de la facture complète et détaillée ;
- pour l'éventuel transport en ambulance: la photocopie de la facture avec la quittance de la mutuelle ou la facture originale avec une attestation de non intervention de votre mutuelle ;
- pour les honoraires médicaux : les décomptes de la mutuelle accompagnés éventuellement de la preuve du montant des honoraires réellement payés ;
- pour les frais pharmaceutiques : les attestations de prestations pharmaceutiques remboursables dans le cadre d'une assurance complémentaire et délivrées par votre pharmacien à votre demande ("Mod. 704 F" ou "Mod. BVAC F");
- pour tous les autres frais : les factures originales.

Monsieur Dominique Marchal – lfbssel.assurances@gmail.com

Gestionnaire des accidents sportifs ad interim pour la LFBSEL (Ligue Francophone Belge des Sports d'Entreprises et de Loisirs)

Enfin, s'il survient un élément nouveau ou si des séquelles sont conservées, nous vous invitons à nous en informer par l'envoi d'un rapport médical complémentaire.

Ce document confidentiel doit être adressé à notre médecin directeur, le Docteur H. VAN LIEROP (OM Lg 5695), RUE DES CROISIERS 24, 4000 LIEGE. (+ copie au gestionnaire « Accidents » de la LFBSEL via lfbssel.assurances@gmail.com)